

**Motion du 27 mars 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Jean-Luc von Arx, Anne Carron et Fabienne Beaud: «Pour un Village des créateurs dans la zone industrielle des Charmilles».**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la nécessité de soutenir nos jeunes talents et de contribuer au dynamisme économique de notre commune;
- le récent exemple du bâtiment des Saules, mis à disposition par le Canton et géré par la coopérative Ressources urbaines, qui réunit quinze ateliers allant des arts visuels à la scène;
- le potentiel encore non exploité de la zone industrielle des Charmilles (ZIC);
- le fait que la ZIC est la seule zone industrielle appartenant à la Ville, qui se situe sur le territoire municipal et qui pourrait offrir, avec plus de 22 800 m<sup>2</sup>, d'excellentes conditions pour accueillir de jeunes talents;
- le projet avorté, en 2011 déjà, de réalisation d'un incubateur et pépinière d'entreprises baptisé Ecopôle, en partenariat avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire;
- le fait qu'aucun projet n'a été depuis présenté par le Conseil administratif et ce malgré l'implantation, en septembre 2017, de la Haute école d'art et de design (HEAD) à proximité immédiate du site;
- la nécessité de profiter de la présence de la HEAD pour développer, en concertation avec tous les acteurs concernés, une vision commune afin de faire évoluer cette ZIC, qui doit demeurer dédiée à l'artisanat et à la créativité;
- l'exemple lyonnais du Village des créateurs, créé en 2001 à l'initiative de la Ville de Lyon, qui est une structure de développement économique des entreprises de mode, déco, design & objet de la région Auvergne Rhône-Alpes. Cette structure a pour vocation de détecter, d'accompagner et de propulser les jeunes créateurs de la région. Elle fédère une communauté de créatifs qui échangent, partagent et co-construisent des projets. La pépinière s'adresse aux entreprises déjà constituées, qu'elles soient au démarrage de leur activité ou après trois à cinq années d'existence. Les créateurs retenus sur entretien paient le loyer et une contribution aux services proposés. En échange, ils bénéficient d'un centre de ressources (salles de réunion, photocopieuses, service courrier...), d'un accompagnement sur la stratégie de communication, de formations, d'opérations commerciales et sont suivis par un développeur, ce pour une période de deux ans renouvelable un an. Le Village propose également un showroom permettant aux créateurs accompagnés par la structure d'exposer leurs créations. Depuis 2001, sur les 300 porteurs de projets passés par cette pépinière, 63% poursuivent leurs activités aujourd'hui,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à développer, dans la zone industrielle des Charmilles, un concept s'inspirant du Village des créateurs de Lyon afin de valoriser nos jeunes talents et de profiter de la récente proximité de la HEAD.